

L'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne: un rôle de précurseur, un espoir à concrétiser

Dominique Arlettaz*

The Geneva-Lausanne School of Pharmacy: A Role of Precursor, an Expectation to Concretize

Abstract: On July 8th, 2003, the Rectors of the Universities of Geneva and Lausanne signed the Convention regulating the transfer to the University of Geneva of the Section of Pharmacy of the Faculty of Sciences of the University of Lausanne. At this date, the Geneva-Lausanne School of Pharmacy (EPGL) was created to benefit from complementarities between researchers in pharmaceutical sciences of the lemanic area. The EPGL must be regarded as a precursory example of a strong collaboration between two universities. Its first mission is to guarantee to future students a varied study program compatible with the model of Bologna and teaching by a sufficient number of high ranking professors and researchers. Its second role is to gain more knowledge in the principal areas of pharmaceutical sciences by developing research projects of great value and by exploring new routes likely to generate new information. The University of Lausanne does not limit its action to the large political and financial efforts invested into this adventure but will follow closely the success of the EPGL and the interactions which it will be able to initiate with researchers in life sciences of the whole area. Science evolves at an amazing rate and the EPGL must contribute to this evolution by its dynamism in order to be well equipped to face the international competition of the best researchers working in the field of pharmaceutical sciences.

Keywords: Drug Research · Geneva-Lausanne School of Pharmacy · Pharmaceutical Sciences · Teaching

Le 8 juillet 2003, les Recteurs des Universités de Genève et de Lausanne signaient la Convention réglant le transfert à l'Université de Genève de la Section de pharmacie de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne. Ce texte est l'acte fondateur de l'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL). Nul doute que la création de l'EPGL marquera le monde scientifique suisse de son empreinte.

La signature de cette convention est l'aboutissement d'un long processus de collaboration entre les Universités de Genève et de Lausanne qui a été initié il y a bien longtemps mais qui a formellement débuté le 28 septembre 1993, date à laquelle les Sections de pharmacie des deux universités ont décidé de se répartir leurs domaines de compétence et de s'échanger des prestations d'enseignement et de recherche. Dès le début de cette collaboration, il est apparu clairement qu'elle n'était qu'une étape intermédiaire avant le choix d'une localisation unique.

Il n'est bien entendu pas nécessaire d'expliquer ici que le choix de ce site unique a été extrêmement délicat, ni de revenir sur les péripéties qui l'ont accompagné. Une solution n'a d'ailleurs pu être trouvée

qu'en insérant ce problème dans un projet de collaboration beaucoup plus vaste entre les Hautes Ecoles de l'Arc lémanique et en manifestant une forte volonté politique sanctionnée par une votation populaire qui a eu lieu le 10 juin 2001 dans le Canton de Vaud et par une décision du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève en date du 28 août 2002.

La construction d'une collaboration de ce type est complexe puisqu'elle implique un gros effort de conviction de la part des autorités académiques, un remarquable esprit d'ouverture et de souplesse de la part des collaborateurs concernés, ainsi qu'une extraordinaire capacité de résoudre de nombreux problèmes scientifiques, pédagogiques, logistiques et financiers. A cet égard, le modèle retenu pour l'EPGL est particulièrement original puisque les deux universités partenaires financent conjointement l'EPGL et se partagent sa responsabilité, alors qu'elle est entièrement localisée sur le site de la Faculté des sciences de l'Université de Genève.

Il faut relever que l'EPGL ne s'est pas faite sans difficultés. Le déplacement de la Section lausannoise de pharmacie sur le

*Correspondence: Prof. D. Arlettaz
Vice-Recteur 'Enseignants et Enseignement'
Université de Lausanne
BRA 310
CH-1015 Lausanne
Tel.: +41 21 692 2041
Fax: +41 21 692 2015
E-Mail: Dominique.Arlettaz@unil.ch

site de Genève a lourdement perturbé les activités des chercheurs et des étudiants des deux universités pendant de nombreux mois et causé de multiples inconvénients à tous les acteurs de cette opération. J'aimerais rappeler qu'une fois la décision prise, chacun a accepté de négliger ses propres difficultés pour réaliser le projet avec efficacité. Je tiens à mettre particulièrement en exergue les prouesses qui ont été accomplies par tous les collaborateurs de l'EPGL et des services des deux universités, afin que le transfert puisse se faire en douceur, de manière concertée et dans le respect des délais prévus.

En marge de cette belle réalisation, il est pourtant nécessaire de se poser une question fondamentale: cela en valait-il la peine? Et si oui, quelle est la mission de l'EPGL pour les prochaines années?

Avant d'y répondre, il convient d'observer un instant la politique universitaire suisse et européenne: force est de constater qu'elle va subir des réformes en profondeur au cours des cinq à dix prochaines années. Qu'on le veuille ou non, la notion de concurrence entre institutions académiques commence à émerger un peu partout. Or, si l'on tient compte de la taille de la Suisse et du nombre de ses Hautes Ecoles, il paraît évident qu'une politique basée sur la concurrence ne peut que poser des difficultés insurmontables aux universités et conduire au probable démantèlement irréversible de certains de leurs domaines de compétence. Quand on sait que nos universités ont plusieurs siècles d'histoire, on comprend que ce mouvement n'est pas anodin et qu'il est nécessaire de réagir assez tôt.

S'il est indéniable que la concurrence internationale entre les chercheurs est un élément essentiel du progrès de la recherche scientifique, la qualité de l'offre d'enseignement ne peut elle se construire que sur la base d'une volonté de collaborer. Il est en effet illusoire de penser qu'une institution académique dispose d'expertise dans tous les domaines d'une discipline donnée. Par conséquent, il faut impérativement avoir recours aux capacités d'enseignement et de recherche de partenaires voisins.

Cette affirmation sans ambiguïté est à mes yeux une réponse positive à la première partie de la question posée: il fallait créer l'EPGL pour profiter des complémentarités entre les chercheurs en sciences pharmaceutiques de la région lémanique, éviter de disperser les ressources et améliorer la qualité de l'enseignement et de recherche. Ces objectifs peuvent bien sûr être atteints par d'autres formes de collaboration, mais le modèle retenu par l'EPGL est extrêmement ambitieux et novateur. Je suis convaincu que la constitution de l'EPGL doit être considérée comme un exemple précurseur d'une collaboration très forte entre deux universités, qui s'est mise en place

bien avant que les pressions des soubresauts de la politique universitaire suisse ne soient exercées.

Pour répondre à la seconde partie de la question, j'aimerais dire que la principale mission que les deux Rectorats des Universités de Genève et de Lausanne confient à l'EPGL est d'assumer son rôle de pionnier et de démontrer par les faits que les choix qui ont été faits étaient les bons. Il faut que d'ici très peu de temps, on puisse affirmer sans hésitation que cette opération a été bénéfique aux étudiants et à l'avancement des sciences pharmaceutiques.

La mise en place de l'EPGL coïncide avec l'introduction de la réforme des études selon le modèle de Bologne. L'EPGL ne doit donc pas se contenter d'adapter ses enseignements au nouveau système d'études, mais saisir cette occasion pour innover dans la construction de l'offre de formation en sciences pharmaceutiques. Cette offre doit garantir aux futurs étudiants de pouvoir bénéficier d'un nombre suffisant de professeurs de tout premier plan, ainsi que d'un programme d'études varié et construit de manière à favoriser la pluralité des points de vue. L'offre d'enseignement au niveau du Master doit attirer des étudiants formés ailleurs et donc être caractérisée par une très grande ouverture en termes de possibilité d'admission pour des personnes ayant accompli leur premier cycle d'études dans des disciplines voisines des sciences pharmaceutiques. C'est à cette condition que l'EPGL pourra se développer.

La second rôle que l'EPGL doit jouer est de faire progresser la science: je suis certain que l'EPGL saura développer des projets de recherche de grande valeur, faire avancer la connaissance dans les principaux secteurs des sciences pharmaceutiques et explorer de nouvelles voies qui, je l'espère, créeront de nouveaux savoirs. La science évolue à un rythme époustoufflant, il faut que l'EPGL y contribue par son dynamisme, afin d'être bien armée pour faire face à la concurrence internationale des meilleurs chercheurs actifs dans le domaine des sciences pharmaceutiques.

Malgré soixante kilomètres de distance, l'Université de Lausanne est très attachée à l'essor de l'EPGL: elle a accepté de faire un gros effort politique et financier dans cette aventure, elle suivra de près les succès de l'EPGL et les interactions qu'elle saura initier avec les chercheurs en sciences de la vie de toute la région.

Convaincus de la nécessité de contribuer à la réforme des structures universitaires suisses, les Rectorats des deux universités qui se partagent la responsabilité de l'EPGL se réjouissent de cette réalisation commune et placent beaucoup d'espoir dans son développement.